

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*  
**EXTRAIT DE LA**  
**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER (**absente pendant la délibération**), François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

**Secrétaire de séance :** M. BIGOT.

**Gestion du personnel :**

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES GRADES D'ACCES A DES POSTES – Animateur Sportif – Service Des Sports**

<b>DEL20220912_12B</b>	Présents : 23	Pouvoirs : 5	Abstentions :	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
------------------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

**Rapporteur : Le Maire - VU en C° finances du 8/09/2022 et en CT le 30/08/2022**

Par délibération en date du 09 décembre 2019, la commune de OUISTREHAM a acté la création d'un poste d'Animateur Sportif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le grade d'Educateur des APS. Compte tenu de la redéfinition des missions liées au poste, il est proposé d'en modifier son grade d'accès.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents<sup>1</sup>** de modifier le grade d'accès au poste d'animateur sportif SPORT2 et de l'ouvrir comme suit :

MODIFICATION DE GRADE D'ACCES AU 01/10/2022				
CODE POSTE	POSTE	Temps de travail	Grade d'accès à modifier	Nouveau grade d'accès
SPORTS2	Animateur sportif	Temps complet	Educateur des APS	Educateur des APS ppal 2 <sup>ème</sup> classe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Affichée le  
 Certifiée exécutoire le



Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**

**Romain BAIL**

<sup>1</sup> Mme Chapelier est absente pendant le vote de la présente délibération.